

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : Pascal PELINSKI, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY.

Procurations : Pascal PELINSKI à Marie-José AMAH
David CARABIN à Bertrand KLING
Catherine CHOTEAU-LESNES à Sylvaine LIVOLSI
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Secrétaire de séance : Corinne MARCHAL-TARNUS

Date convocation : 30 janvier 2015

N° 2015-001

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.



Le Maire,
Bertrand KLING

COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 décembre 2014

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 11 décembre 2014 à 19 h30.

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean Yves SAUSEY Salvatore LIVOLSI, Sylvaine SCAGLIA.

Conseillers absents - excusés : Jean François HUGUENIN-VIRCHAUX, Marc BARRON, Davis CARABIN

Procurations : Jean- François HUGUENIN VIRCHAUX à Bertrand KLING

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean Marie HIRTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2014
- 2) Démission d'un conseiller municipal délégué
- 3) Modification de la composition des commissions communales
- 4) Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat
- 5) Décision modificative n° 2
- 6) Attribution de subventions aux associations
- 7) Modification de l'autorisation de programme de la salle polyvalente
- 8) Indemnités de conseil au receveur municipal
- 9) Suppression de la régie du contrat éducatif local
- 10) Modification du tableau des effectifs
- 11) Contrats d'assurance des risques statutaires
- 12) Attribution de primes de ravalement de façades obligatoire : périmètre 2011
- 13) Attribution de primes de ravalement de façades obligatoire : périmètre 2012
- 14) Création d'un nouveau périmètre ravalement obligatoire : rue Sadi Carnot et rue de Jéricho
- 15) Création d'une commission extra municipale de l'environnement et du développement durable
- 16) Prolongation de la mise à disposition du terrain au 7 rue Thiers - avenant à la convention -
- 17) Avenant au lot n° 12 du marché de restructuration de la salle polyvalente
- 18) Avenant au contrat COFELY suite à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie
- 19) Arbitrages fonciers 2013 : cession de diverses parcelles par EPFL
- 20) Modification du barème des participations familiales pour la crèche familiale
- 21) Création de bons d'achat pour les seniors de plus de 70 ans

- 22) Demande d'éligibilité de la ville au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit « PINEL »
- 23) Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 24) Questions diverses.

N°01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 24 septembre 2014

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°02 Démission d'un conseiller municipal délégué

Rapporteur : Bertrand KLING

Monsieur David CARABIN conseiller municipal délégué démissionne de ses fonctions de délégué à compter du 01/12/2014

Adopté à L'UNANIMITÉ

(5 abstentions : Corinne Marchal Tarnus, Jean Claude Bouly, Salvatore Livolsi, Catherine Choteau Lesnes, Jean Yves Sausey)

N°03 Modification de la composition des commissions communales

Rapporteur : Bertrand KLING

Suite à la démission de Monsieur CARABIN de ses fonctions de conseiller délégué au sein de cette commission, il est proposé de procéder à son remplacement dans cette commission par Monsieur Philippe BERTRAND DRIRA.

Adopté à L'UNANIMITÉ

(5 abstentions : Corinne Marchal Tarnus, Jean Claude Bouly, Salvatore Livolsi, Catherine Choteau Lesnes, Jean Yves Sausey)

N°04 Motion de soutien à l'AMF sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat

Rapporteur : Bertrand KLING

Les collectivités locales risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières graves. Dans ce contexte, l'AMF a souhaité mener une action forte et collective pour expliquer la situation aux pouvoirs publics. La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà touchés par la crise économique et sociale. C'est pour toutes ces raisons que Malzéville soutient les demandes de l'AMF et a tenu à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Madame Corinne MARCHAL demande si l'on n'aurait pas pu demander aussi la suppression de la réforme des rythmes scolaires. Monsieur le Maire lui répond que cette motion ne concernait que les dotations de l'état et que la municipalité approuvait, par ailleurs les rythmes scolaires. Le reproche principal, par rapport à la baisse des dotations, c'est l'absence de péréquation entre les collectivités

Madame MARCHAL reproche au transfert des rythmes scolaires, l'absence de transfert de recettes. Monsieur le Maire répond que les 1ères compétences transférées sans recettes complémentaires datent du RMI.

Baptiste PAVOT rappelle qu'il ne s'agit pas là de transfert de compétences car la compétence de l'élémentaire est une compétence communale.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 05 Décision modificative n° 2

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

A l'occasion de l'exécution des opérations inscrites au budget 2014, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits ouverts au budget primitif.

Monsieur BOULY intervient pour dire que cette décision modificative avait fait l'objet d'un avis favorable lors de la commission, mais que suite au problème rencontré en commission finances, hier soir, il était circonspect sur la fiabilité des chiffres.

Adopté à l'UNANIMITÉ

(5 abstentions : Corinne Marchal Tarnus, Jean Claude Bouly, Salvatore Livolsi, Catherine Choteau Lesnes, Jean Yves Sausey)

N°06 Attribution de subventions aux associations

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Association des anciens de Malzéville 450 euros, Banque alimentaire 500 euros, Malzéville au Mali 1500 euros, Notre Dame du Trupt 3800 euros, Pain contre la faim 300 euros, LORTIE 6000 euros, MASC 1600 euros, APEM 3300 euros, Karaté Do Shin Bu Kan 300 euros, Comité de jumelage 450 euros, Tennis club 1000 euros. Des subventions exceptionnelles sont données à EPL Lycée agricole de Pix 300 euros, Les Amis de la Douera 2000 euros.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°07 Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiements pour la salle polyvalente

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Compte tenu des modalités des différents avenants intervenus sur ce programme, il y a lieu de la modifier en rajoutant les avenant en plus et en moins.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°08 Indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il est proposé de verser une indemnité au receveur municipal de 894,58 euros net au titre de l'année 2014

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°09 Suppression de la régie du contrat éducatif local

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Par délibération en date du 17/09/2001, la commune de Malzéville a créé une régie de recettes afin que les participations parentales concernant le contrat éducatif local soient encaissées. Compte tenu de la mise en œuvre des NAP qui se substituent au CEL, il y a lieu de supprimer cette régie.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°10 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Compte tenu des modalités d'organisation des NAP, il convient de modifier la durée hebdomadaire, à compter du 1/01/2015 pour un poste d'ATSEM

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°11 Contrat d'assurances des risques statutaires

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

La commune a chargé le centre de gestion de Meurthe et Moselle de mettre en concurrence les assureurs garantissant les risques statutaires des agents. Suite à l'ouverture des plis, il vous est proposé d'accepter la proposition du centre de gestion de passer avec l'assureur AXA (courtier Gras Savoye Simon Berger) avec un taux de 4,85 % pour les agents CNRACL et un taux de 1,70% pour les agents IRCANTEC.

Jean Pierre ROUILLON rappelle que l'on cherche toutes les mutualisations possibles. En ce qui concerne ces assurances, nous allons faire un gain annuel de presque 28 000 euros.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°12 Attribution de primes au ravalement de façades obligatoire : périmètre 2011

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Il vous est proposé d'attribuer une prime de 1600 euros à Monsieur GROT Jean Claude 3 rue du Général de Gaulle, à Century 21 pour 1600 euros et à Monsieur SIMON pour 81 euros.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°13 Attribution de prime ravalement de façades obligatoire : périmètre 2012

Rapporteur : Philippe BERTRAND DRIRA

Il vous est proposé d'attribuer une prime de 1600 euros à Madame HERMANN sis 42 rue de l'orme.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°14 Campagne de ravalement de façades obligatoire rue Carnot et Orme

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Afin de poursuivre la politique d'embellissement de la commune, il est proposé de définir un nouveau périmètre : rue Sadi Carnot, rue de Jéricho et 2 et 4 rue Barrès.

La SPL est chargée du suivi et de l'animation de cette campagne.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°15 Création d'une commission extra municipale de l'environnement et du développement durable

Rapporteur : Jean Marie HIRTZ

Il vous est proposé de mettre en place une commission extra municipale de l'environnement et du développement durable. Cela s'inscrit dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les malzévillois.

Le nombre de ses membres est fixé à 20 maximums ; dans l'immédiat elle est composée des membres du groupe environnement. Un appel à candidatures a été fait pour compléter la composition de la commission.

Madame MARCHAL se félicite qu'e l'on donne un cadre juridique à ce groupe mais pose la question d'un cadre de compétences très larges ; demande également où en est la mise en place du conseil citoyen.

Monsieur HIRTZ lui répond qu'e l'on avait voulu garder un champ de compétences très large pour cette commission et que le travail se faisait par rapport à des projets.

Monsieur le Maire répond que ce conseil citoyen est en cours de montage.

Madame SCAGLIA intervient pour rappeler qu'une enquête publique est en cours à la mairie et que c'est peut être le moment d'intervenir sur la qualité de l'air et d'aller y faire des remarques.

Monsieur THOMASSIN précise que tous les bus du Grand Nancy, sauf les minibus, roulent au gaz.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°16 Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de la cour du 7 rue Thiers

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Une convention de mise à disposition temporaire de ce terrain avait été signée avec EPFL en juin dernier .Cette parcelle a permis de créer une vingtaine de places de stationnement. Il vous est proposé de prolonger cette mise à disposition du site jusqu'à l'aboutissement de la reconquête de ce quartier.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°17 Marchés publics relatifs aux travaux de restructuration de la salle polyvalente Avenant au lot n° 12

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

L'exécution des travaux de la salle polyvalente nécessite quelques adaptations

- Remplacement du garde corps vitré sur la passerelle : moins value de 7850 euros
- Prestations non réalisées, dépose de châssis sur façade, moins value de 1595 euros
- Prestation supplémentaire ; fourniture et pose d'une tôle permettant d'occulter la partie ajourée de la porte d'entrée : plus value 570 euros.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°18 Marchés d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux : avenant relatif au P1 Energie

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

L'ouverture à la concurrence de l'énergie oblige les collectivités, à compter du 01/01/2015 à organiser un appel à concurrence pour le prix du gaz. La commune adhère à un groupement de commandes auprès du Grand Nancy et bénéficiera des tarifs négociés du groupement de commandes du Grand Nancy. Il vous est demandé d'approuver l'avenant relatif aux nouveaux tarifs du gaz naturel pour les bâtiments communaux. L'économie prévue est de 16%.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°19 Cessions de diverses parcelles par EPFL

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Les modalités de remboursement de ces parcelles à EPFL sont déjà passées en conseil municipal. Il vous est demandé de prendre acte de la modification de la 1^{ère} échéance relative à ce paiement avec un taux de TVA de 20%.

Adopté à L'UNANIMITÉ

(5 abstentions : Corinne Marchal Tarnus, Jean Claude Bouly, Catherine Choteau Lesnes, Salvatore Livolsi, Jean Yves Sausey)

N°20 Modification des participations familiales pour la crèche familiale

Rapporteur : Béatrice BAURAIN DE BERNARDO

La CNAF fixe annuellement les ressources mensuelles plafond et plancher qui cadrent la révision des tarifs appliqués pour la participation des parents pour la crèche familiale. Il vous est proposé d'accepter les modifications des tarifs comme proposée par la CNAF.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°21 Création de bons d'achat pour les séniors de plus de 70 ans

Rapporteur : Malika TRANCHINA

La ville souhaite créer un nouveau dispositif pour le cadeau de fin d'année des séniors. Chaque personne de plus de 70 ans recevra un bon d'achat de 15 euros à faire valoir auprès des commerçants malzévillois, partenaire de cette démarche communale.

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°22 Demande d'éligibilité de la ville au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit PINEL

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Suite à la modification du décret du 06/08/2014 sur le zonage A/B/C instituant les secteurs éligibles à l'aide à l'investissement locatif pour les nouvelles opérations de construction de logements privés à compter du 01/01/2015, plusieurs communes du Grand Nancy, actuellement classées en zonage B1 seraient déclassées en secteur B2.

Dans le but de préserver les enjeux économiques des projets immobiliers à venir sur l'agglomération, le Grand Nancy souhaite l'appui des communs membres, en vue de la constitution d'une demande d'éligibilité au dispositif d'aide à l'investissement locatif dit « PINEL ».

Adopté à L'UNANIMITÉ

N°23 Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014,

en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Finances du 03 décembre 2014

- Le 26 septembre 2014, signature avec Riskedge d'un contrat d'assistance au suivi d'emprunt structuré, pour 6 mois (juin à décembre 2014), pour un montant de 4 800€.
- Le 30 septembre 2014, signature avec la Caisse d'Épargne d'un emprunt d'un montant de 400 000€, pour une durée de 20 ans.
- Le 24 novembre 2014, signature d'une convention avec le Centre de Formation Sécurité Incendie pour la formation SSIAP d'un montant de 539€.

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations du 17 novembre 2014

- Le 19 juin 2014, signature d'un contrat avec Betty Caricatures pour l'animation à la fête des pains (caricatures), pour un montant de 500€.
- Le 18 août 2014, signature d'un contrat avec Dekra pour la vérification des installations électriques du chapiteau de la Fête des pains, pour un montant de 336€.
- Le 03 septembre 2014, signature d'un contrat avec l'association Éveil Musique Aventure pour l'animation de la fête des pains (clown-jongleur), pour un montant de 350€.
- Le 05 septembre 2014, signature d'un contrat avec l'association Île aux Bombes pour une animation à la soirée du jumelage du 04 octobre 2014, pour un montant de 600€.
- Le 22 septembre 2014, signature d'un contrat avec DYNAMO pour la participation à la fête des pains (diagnostic vélos), pour un montant de 345€.
- Le 05 novembre 2014, signature d'un contrat avec l'association A.P.R.E. pour une animation musicale le 15 novembre 2014, pour un montant de 550€.

Vu en commission Temps de l'Enfant du 01 décembre 2014

- Le 29 septembre 2014, signature d'un avenant avec la crèche Ribambelle, pour une subvention de fonctionnement de 30 000€.
- Le 30 septembre 2014, signature d'une convention avec Culture et bibliothèque pour tous, pour l'animation de temps de lecture et de rencontre autour du livre, du 07 octobre 2014 au 30 juin 2015, pour un montant de 11€.
- Le 18 novembre 2014 signature d'une convention avec Jeunesse au Plein Air 54, pour une subvention à l'opération 1er départ, pour un montant de 1 600€.
- Le 26 novembre 2014 signature d'un avenant avec Pass' Sport & Culture.

Vu en commissions Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable du 16 octobre et du 04 décembre 2014

- Le 15 juillet 2014, signature d'un devis avec SMAC, pour des travaux d'adaptation bardage CORTEN, pour un montant de 3 009,60€.

- Le 11 août 2014, signature d'un avenant avec GENIE CLIMATIQUE DE LORRAINE, pour une sortie de toiture, pour un montant de 3 180€.
- Le 12 septembre 2014, signature d'un contrat avec le Bureau d'études Feuillages, pour le suivi du plan de gestion du parc de la Douëra, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 336€.
- Le 12 septembre 2014, signature d'un ordre de service avec DESAUTEL, pour les extincteurs de la salle polyvalente « Michel DINET », pour un montant de 2 010,82€.
- Le 12 septembre 2014, signature d'un ordre de service avec DESAUTEL, pour les plans d'évacuation de la salle polyvalente « Michel DINET », pour un montant de 1 478,96€.
- Le 1er octobre 2014, signature d'un ordre de service avec ENDUIEST, pour la création de 2 murets au cimetière, pour un montant de 1 400€.
- Le 06 octobre 2014, signature d'un avenant avec SMAC, pour des travaux d'adaptation de l'étanchéité de la dalle béton à l'arrière de la salle polyvalente « Michel DINET », pour un montant de 2 338,80€.
- Le 14 octobre 2014, signature d'un contrat avec EIM, pour des travaux de rénovation de l'éclairage de l'Église Saint-Martin, pour un montant de 9 981,91€.
- Le 03 novembre 2014, signature d'un ordre de service avec EIM, pour la pose des illuminations de Noël, pour un montant de 5 241,60€.
- Le 04 novembre 2014, signature d'un ordre de service avec ACOMETAL, pour la fourniture et la pose d'une enseigne à la salle polyvalente « Michel DINET », pour un montant de 2 928€.
- Le 05 novembre 2014, signature d'un ordre de service avec SCHINDLER, pour la mise en conformité de l'ascenseur à la Douëra, pour un montant de 1 740€.

N°24 Questions diverses :

Question 1 de Madame Catherine CHOTEAU-LESNES

Monsieur le maire,

D'après l'analyse des besoins sociaux rédigée en 2013 et récemment présentée à la commission solidarités, Malzéville est une commune présentant un taux de chômage important, notamment chez les jeunes.

Un dispositif de la mission locale vient de permettre d'offrir la possibilité à cinq jeunes de la commune, de passer leur permis de conduire, indispensable et nécessaire pour une insertion professionnelle.

Nous approuvons totalement cette démarche qui nous semble cependant trop ponctuelle. Malzéville étant éligible depuis 2013 au dispositif des emplois francs, je souhaiterais savoir combien, de jeunes Malzévillois ont pu signer ce type de contrat et si des liens ont été établis avec l'école de la 2^{ème} chance afin d'améliorer l'employabilité des jeunes les moins formés.

Madame TRANCHINA lui répond que la ville a pris contact avec le pôle emploi de Nancy et qu'il n'y avait pas de jeunes malzévillois qui bénéficiaient de ce dispositif C'est un dispositif d'aide financière aux entreprises pour l'embauche. Sur la ville, 151 jeunes sont au chômage, soit 3,54 % de la totalité de la population des jeunes.

En ce qui concerne l'école de la 2^{ème} chance, elle est fortement utilisée sur la commune (on suit 12 jeunes actuellement).

La commission de solidarité a suivi au plus près le montage du dossier des permis de conduire ; ce n'est pas une action ponctuelle, nous en sommes au 2^{ème} atelier pour la contrepartie demandée aux jeunes.

Philippe ROLIN précise que c'est très difficile pour les communes d'avoir des renseignements sur ce dispositif car il ne dépend pas des communes.

Monsieur le Maire précise aussi qu'il a demandé aux services de s'engager dans une démarche d'embauche d'apprentis.

Question 2 de Madame Corinne MARCHAL TARNUS

Monsieur le maire,

Le projet de contournement de Malzéville, devenu projet de « voie nouvelle » est sensible et intéresse au premier chef l'ensemble des Malzévillois. Ce projet a plus de 40 ans et les 15 dernières années ont été surtout marquées par l'accumulation de recours qui n'ont été résolus qu'en 2012.

Le budget initialement prévu à plus de 20M€ n'est plus réalisable compte tenu du désengagement de l'État dans le financement des collectivités territoriales. La Communauté Urbaine du Grand Nancy est gravement impactée par la baisse des dotations et se trouve, comme toutes les collectivités, dans l'incertitude. Il est donc impératif de s'emparer du dossier pour faire des propositions moins onéreuses, réalistes et réalisables. Or ce dossier n'a jamais été évoqué en commission « urbanisme, travaux, environnement et développement durable » où siègent pourtant les élus légitimement issus du suffrage universel ayant mandat pour représenter légitimement les Malzévillois. Par un article de presse nous apprenons votre engagement à « associer l'association pour le contournement aux décisions à prendre ensemble » dans le traitement du dossier par la Communauté Urbaine. Sans douter de la bonne fois de ses membres, dont je suis depuis sa création, je m'interroge sur la méthode. Aussi, Mr le maire, je vous remercie de nous indiquer quand ce dossier sera présenté en commission afin que les élus puissent s'investir dans le projet, étudier les solutions et faire enfin des propositions qui fassent avancer ce dossier.

Monsieur Pascal PELINSKI répond : Il y a plusieurs aspects du sujet.

1) Le contournement de Malzéville est il toujours un projet pertinent ou une chimère ? L'évènement du pont Vayringe l'a démontré cette année, le contournement de Malzéville et le boulevard Meurthe et canal sont des projets structurants pour l'agglomération. Le Président du Grand Nancy l'a d'ailleurs confirmé.

2) La concertation

Le Président du Grand Nancy a pris l'engagement d'organiser, début 2015, une réunion de concertation pour étudier les conditions de réalisation de ces 2 projets. Le Maire a lui-même proposé de faire participer à cette grande concertation, les associations concernées.

3) Le financement de cette voie nouvelle et les délais

Contrairement à ce que vous affirmez, la réduction des dotations de l'état n'est pas la seule cause du décalage de la réalisation de cette voie nouvelle. Il y a lieu de repenser techniquement ce projet. Nous devons prévoir les moyens financiers qui doivent résister aux aléas économiques et ne pas être remis en question périodiquement.

4) Enfin, je vous invite à saisir l'opportunité de l'enquête publique en cours sur la protection de l'atmosphère qui se déroule jusqu'au 23/12 en mairie pour affirmer votre volonté de voir arriver ce contournement.

Madame MARCHAL répond que ce n'était pas son propos de penser que le contournement serait abandonné.

Monsieur Le Maire complète la réponse : il a invité le Président du Grand Nancy à associer le maximum de monde à cette concertation et notamment les associations qui sont parties prenantes dans le projet comme Malzéville projet et le syndicat des résidents ST Michel. Le débat se fera dans les commissions de la CUGN où vous êtes d'ailleurs les seules oppositions à y participer.

Madame MARCHAL pose la question de la participation de l'association pour les coteaux et les jardins.

Madame SCAGLIA intervient en précisant qu'il serait légitime, en effet, que l'association pour le contournement soit partie prenante dans ce débat car elle travaille pour le bien des malzévillois.

Madame MARCHAL lui répond qu'elle est d'accord avec elle mais qu'elle souhaiterait que d'autres associations soient concertées.

Question 3 de Monsieur Jean Claude BOULY

Monsieur le maire,

Les finances de notre commune ont subi quelques ondes de choc en 2014 :

1. Baisse des dotations de l'Etat
2. Diminution inattendue des recettes fiscales
3. Coût des nouveaux rythmes scolaires
4. Augmentation significative de la masse salariale par le mécanisme du GVT (glissement vieillesse technicité)

Aussi, Mr le maire, je vous remercie d'indiquer à l'ensemble du conseil municipal les montants exacts correspondant à ces quatre postes ainsi que le montant de notre capacité d'autofinancement en 2014 d'une part, d'autres parts que vous annonciez, à 3 semaines de la nouvelle année, quelles solutions de réduction des dépenses de fonctionnement sont envisagées afin de garantir aux Malzévillois la stabilité fiscale annoncée par le chef de l'état et confirmée la semaine passée par son ministre des finances.

Jean Pierre ROUILLON répond :

Sur la forme, vos questions m'interpellent car elles relèvent toutes de la commission finances à laquelle vous appartenez et les réponses figurent dans les PV de cette commission.

Le budget 2015 sera préparé en commission qui est un espace d'échanges dans la transparence.

Sur le fond, vous interrogez Monsieur le Maire sur 4 points :

*Les recettes des dotations sont en diminution de 6% en 2014 soit moins 78 000 euros

*Les recettes fiscales sont en augmentation de 1% soit plus 18 000 euros

*Les frais de personnel sont en augmentation de 2% (c'est une projection car l'année n'est pas terminée) mais ces frais sont maîtrisés.

*En ce qui concerne les NAP, l'année n'est pas achevée non plus mais l'estimation pour 2014 est de 80 000 euros net.

Monsieur le Maire conclut en précisant que ce budget 2015 sera préparé en commission et qu'en ce qui concerne les annonces du Chef de l'état, il rappelle le principe de libre administration des collectivités locales.

Question 4 de Monsieur Salvatore LIVOLSI

Monsieur le Maire,

Nous avons largement débattu au conseil municipal du 24 septembre de l'expression écrite de l'opposition dans les bulletins municipaux et le règlement intérieur en fixe désormais clairement les modalités. Cependant, depuis que nous utilisons cet espace d'expression, nous constatons un fait qui nous apparaît anormal, inéquitable et antidémocratique. En effet la tribune de Monsieur PAVOT, votre Président de groupe, située en bas de page, met en évidence qu'il a connaissance de notre texte ce qui lui permet d'y répondre directement. Seul le Maire, responsable de la publication ne devrait y avoir accès pour vérification du droit. Aussi, Monsieur le Maire, je vous remercie d'indiquer à l'ensemble du conseil municipal les étapes de l'édition du bulletin municipal et comment M Pavot, alors qu'il n'est en rien directeur de la publication, a accès à notre tribune.

Baptiste PAVOT répond :

Merci Monsieur le maire,

Cher collègue,

Vous souhaitez connaître les étapes d'édition du bulletin de la commune, en tant que Conseiller municipal délégué à la communication, c'est avec plaisir que je vous réponds. Toutes les semaines, je rencontre la fonctionnaire chargée de la communication au sein de notre commune afin d'étudier avec elle les éléments à intégrer dans les bulletins municipaux à venir. Nous constituons, au fur et à mesure, les informations, textes et photos à intégrer. Enfin, nous envoyons ces éléments à l'agence de communication avec qui la mairie travaille afin de mettre en page la version finale du bulletin, qui, une fois le « BAT » validé par Monsieur le maire, est envoyé à l'imprimeur.

Parmi les textes présents dans le bulletin municipal, j'ai connaissance des tribunes de l'opposition et oui, j'ai l'occasion de répondre à un certains nombre d'inexactitudes. Vous trouvez ça, je cite « *anormal, inéquitable et antidémocratique* ». Juriste de formation, je ne résiste donc pas à vous indiquer pourquoi, les tribunes du groupe majoritaire sont non seulement tout à fait légales, mais aussi démocratiques. L'article 9 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit qu'un espace soit réservé à l'expression des groupes politiques représentés en son sein, dont le groupe majoritaire. A Malzéville, c'est le cas et cela est confirmé dans le règlement intérieur de notre commune.

Par ailleurs, dans une question écrite publiée au journal officiel le 31 décembre 2002, le Gouvernement, interrogé sur la pratique de la « réponse directe et circonstanciée de la part de la majorité municipale à la tribune de l'opposition » a précisé que le législateur "n'a pas interdit toutefois l'insertion, dans le même bulletin, de commentaires explicatifs sur les affaires évoquées par l'opposition".

Enfin, je tiens à préciser qu'au delà de son caractère légal, il ne me semble pas anormal, d'un point de vue démocratique, que la majorité puisse répondre aux propos inexacts et parfois mensongers de l'opposition. Vous aimez, dans vos interventions, vous référer à ce qui se fait dans les autres communes, je ne doute donc pas que vous avez constaté qu'il s'agit d'une pratique tout à fait courante...

Monsieur LIVOLSI précise qu'au Conseil Général, tous les mots sont donnés en même temps. Il souhaiterait que la majorité réponde à l'opposition sur le bulletin suivant. Monsieur le Maire lui répond bien comprendre que cela ne plaise pas mais reste sur sa position. Il rappelle à Madame MARCHAL que le mot de l'opposition n'est pas arrivé cette fois ci.

Il informe aussi Monsieur SAUSEY qu'il ne répondra pas à sa question arrivée hors délais, d'autant plus que Monsieur SAUSEY était le représentant de l'opposition dans la commission du règlement intérieur et que c'est lui qui avait demandé un délai plus court pour poser les questions au Maire.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire
Bertrand KLING

Le Secrétaire de séance
Jean marie HIRTZ



Compte rendu succinct de la séance affiché le 18 décembre 2014 et modifié le 06 février 2015.